

L'an deux mille vingt et un, le 08 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 02 février 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD, Philippe TARDY.

Objet | Motion présentée par la majorité relative au soutien au monde culturel

La culture est essentielle à notre quotidien, à nos vies, à l'équilibre de notre ville.

« Une nature, des cultures » tel est le visage de Cenon. Tout cela a été bousculé depuis mars 2020 par la crise sanitaire, les fermetures et réouvertures partielles de nos lieux culturels, l'arrêt des pratiques artistiques, la cessation d'activités de nos partenaires associatifs.

Aussi le conseil municipal de Cenon souhaite, par cette motion, apporter son soutien au monde de la culture et à tous ceux qui œuvrent pour la faire vivre. Notre collectivité exprime sa préoccupation et ses plus vives inquiétudes quant au sort des professionnels de la culture qui, depuis des mois expriment leurs grandes difficultés et leur désarroi.

Souvenons-nous : les lieux culturels ont été parmi les premiers à devoir fermer. Ce nouveau report d'ouverture risque d'être un coup fatal pour de nombreuses structures culturelles qui depuis presque un an maintenant, tournent dans le meilleur des cas, au ralenti.

Pour toutes celles et tous ceux qui sont engagés pour une culture accessible à tous nos habitants, par conviction autant que par passion, nous voulons leur témoigner notre soutien et affirmer à leurs côtés que leur engagement est indispensable à Cenon comme ailleurs.

Car depuis toujours nous sommes convaincus de l'importance de tout acte culturel pour nos territoires. Ils sont les vecteurs du mieux vivre ensemble, de l'ouverture d'esprit, de l'égalité en matière d'éducation et d'une respiration dans un quotidien parfois difficile.

Aussi à Cenon, la municipalité a tenu à soutenir « les cœurs battants » de la culture Cenonnaise en maintenant à l'identique les subventions allouées aux associations, en permettant aux artistes de continuer à créer dans nos lieux de spectacle et en dédommageant les compagnies dont les représentations ont été maintes fois annulées. Les services publics culturels fonctionnent grâce à des équipes impliquées et convaincues de devoir résister pour le bien des administrés.

Pour maintenir les liens avec les Cenonnais, le service public et les acteurs associatifs ont adapté leurs accueils et modes de fonctionnement. Protocoles sanitaires très stricts, usage de la visio conférence, mise en œuvre de « click and collect », adaptation des jauges.

Mais la liberté incarnée par la culture peut-elle être accessible à tous lorsqu'elle est aussi contrainte ?

Alors que la clientèle se mesure parfois en nombre dans les hypermarchés, il est incompréhensible que la pratique artistique, avec les précautions sanitaires qui s'imposent, soit considérée comme représentant un plus grand danger.

Alors que des magasins et des transports en commun sont souvent bondés, les lieux culturels, qui avaient pourtant mis en place des conditions sanitaires très sécurisées, doivent garder leurs portes fermées. Pour l'ensemble des

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

acteurs culturels, c'est l'incompréhension, la colère et un profond sentiment d'injustice. Il est incompréhensible que la culture soit jugée comme une activité non-essentielle.

Mais la municipalité n'aura pas les moyens, seule, de maintenir ce sauvetage culturel. La gestion gouvernementale de la crise sanitaire actuelle a décidé de sacrifier un acteur économique pourtant essentiel à la vie de nos concitoyens, à la vie de nos territoires locaux, à la vie de nombreux travailleurs.

Avec 800 000 emplois en France, la Culture représente 3% des actifs pour seulement 0.5% du budget de l'Etat. S'il se targue d'avoir augmenté ce budget de 832 millions d'euros dans sa loi de Finances pour 2021, cela ne représente en réalité qu'une augmentation marginale par rapport au 100 milliards promis dans le cadre du plan de relance. De plus, aucune perspective claire dans l'usage de ces crédits n'est identifiée. Qui en seront les bénéficiaires ? Les populations les plus précaires pourront elles avoir à nouveau accès à la culture ou bien sera-t-elle réservée à une élite ?

Nous n'oublions pas qu'en France, 210 000 intermittents œuvrent pour nous offrir des prestations de qualité : seuls la moitié (ayant effectué plus de 507h / an) ont pu percevoir des indemnités chômage et les ¾ des indemnisés vivent avec 43€ net/jour.

Au printemps, 14% des intermittents avaient eu accès à l'activité partielle, en septembre, seulement 3%. Sans compter que celle-ci n'est pas indemnisée en totalité par l'Etat.

Les primo-accédants au statut d'intermittent n'ont droit à aucune indemnisation.

L'égalité femme/homme, censée être une priorité de ce quinquennat, recule dans les faits avec la crise. Les « maternittentes », artistes et techniciennes qui vont accoucher, n'auront pas de congés ou maladie indemnisés.

Le Conseil Municipal de Cenon, condamne ce choix de maintenir fermés les salles de spectacle, de cinéma, théâtres et musées et demande au Gouvernement d'autoriser leur réouverture dans le respect strict des consignes sanitaires.

Parce que l'esprit se soigne autant que les corps, le Conseil Municipal de Cenon s'engage par cette motion :

A apporter tout son soutien au monde culturel dans son ensemble pour favoriser la reprise des activités culturelles pour tous.

A interpeller le gouvernement pour qu'il donne des gages et des perspectives d'avenir claires pour la reprise de l'ensemble des activités culturelles et ainsi éviter cette sensation d'absence de perspectives et d'avenir;

A demander au gouvernement de mettre en œuvre un plan national de relance de la Culture plus ambitieux et dont les fers de lance seraient les municipalités qui seront les mieux à même de promouvoir une relance forte et efficace du secteur culturel pour tous.

A exiger du gouvernement la compensation totale des rémunérations dans le cadre de l'activité partielle (congés spectacle compris), un soutien financier permettant aux structures de maintenir les droits sociaux des intermittents et salariés de la culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

33 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve la motion présentée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210208-2021-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

Publication : 10/02/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.